Un contrôle citoyen verrouille : la Commission conservant le monopole de l'initiative législative

Un million de citoyens de l'Union auront le droit de demander à la Commission qu'elle présente une proposition de loi européenne (article I-47).

- Plus efficace : pour le capitalisme financier

C'est la mise en cause de la souveraineté nationale ! Chaque pays doit pouvoir décider de ses orientations, même s'il est seul contre tous. N'oublions pas la Nuit du 4 août en 1789 et Valmy en 1793.

Réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement pour fixer les orientations politiques de l'Union, le Conseil européen aura un Président élu pour deux ans et demi (article I-22), au lieu du système actuel de présidence tournante tous les six mois.

Au sein du Conseil des ministres, le traité facilitera les décisions en permettant à la France et à ses principaux partenaires de s'unir pour mieux défendre leurs intérêts et faire avancer les politiques européennes : c'est la règle de la « majorité qualifiée » (article I-25).

Elle évitera que des pays isolés freinent notre marche et celle de toute l'Europe capitaliste quand nos intérêts commandent au contraire d'aller de l'avant. à marche forcée.

Comme tous les Etats ne peuvent, dans tous les domaines, avancer d'un même pas, le traité permet aux pays qui le souhaitent de progresser plus rapidement en se regroupant pour aller plus loin et former l'avant-garde de l'Europe capitaliste (article I-44).

un directoire des puissants qui écrase les petits.

*

Entre l'Europe capitaliste et les Etats : des compétences clarifiées

Parfois l'Europe capitaliste paraît trop lointaine, parfois elle semble s'occuper de détails. C'est pourquoi la Constitution pour l'Europe capitaliste **clarifie les compétences de l'Union et celle des Etats membres.**

Le principe fondamental est que **l'Union européenne reçoit ses missions des Etats qui la composent** : ses seules compétences sont celles que les Etats décident de lui confier. De plus, **elle ne peut intervenir que lorsque son action est plus efficace que celle des Etats** (« principe de subsidiarité »). **Les Parlements nationaux seront chargés d'y veiller** en s'assurant que l'Union ne sorte pas de ses compétences (article I-11 et protocole annexé n° 2).

Faux ! La Constitution proclame que la loi du marché s'impose sans partage. La Banque centrale européenne agit sans aucun contrôle démocratique. Les Parlements nationaux n'auraient d'autre choix que de se soumettre à cette dictature. C'est la libre circulation des capitaux.

Bluff ! L'Europe capitaliste utilise les exportations de textile chinois pour faire pression sur les salaires en justifiant la dictature du moindre coût.

L'Union ne devra en aucun cas se mêler des problèmes intérieurs des nations qui la composent. Mais elle doit en revanche s'impliquer fortement et rapidement dans les domaines où nous avons besoin de mettre en commun nos moyens pour être plus efficaces : négocier avec les grandes puissances économiques pour favoriser nos exportations, lutter activement contre les pollutions maritimes ou atmosphériques qui traversent les frontières, faire reculer la criminalité internationale et le terrorisme, contrôler l'immigration clandestine aux frontières extérieures de l'Union…

> Le traité distingue clairement selon que l'Union a une compétence exclusive (par exemple pour l'union douanière ou l'euro : article I-13), qu'elle la partage avec les Etats membres (par exemple pour l'agriculture et la pêche, l'environnement, les transports : article I-14) ou qu'elle vient en appui de ces derniers (comme en matière de culture ou d'éducation : article I-17).

*

Des politiques européennes renforcées pour répondre à de nouvelles attentes

Dans des domaines essentiels, l'Europe capitaliste disposera de moyens d'action plus dynamiques.

Pour la croissance et l'emploi financière précaire, des politiques économiques plus actives permettront de tirer le meilleur parti de la monnaie unique, afin **d'augmenter le pouvoir d'achat des riches et de stimuler nos exportations.**

Tout le monde a constaté que l'Euro c'est la vie chère et l'austérité.

> Les politiques économiques seront mieux coordonnées, en particulier au sein de la « zone euro » (article III-194)

avec seulement 12 pays sur 25 concernés. Ça c'est de l'égalité !

Pour une Europe capitaliste plus solidaire, toutes les politiques européennes prendront désormais en compte les impératifs sociaux (article III-117) : l'emploi, la protection sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la formation, la santé. Réfutant tout « dumping social », **l'Europe capitaliste s'engage ainsi à assurer sur son territoire un haut niveau de protection sociale.**

Pour les nantis avec la privatisation de la Sécurité Sociale.

Malhonnête ! La directive Bolkestein qui est de fait intégrée dans la Constitution, c'est la **légalisation du « dumping social »**.

Le mot ne figure pas dans la Constitution. éducation, santé, La Poste, France Télécom, culture sont dans le colimateur du capital.

de la finance et des intérêts privés

Le traité fait de l'accès aux services publics un droit fondamental. Il reconnaît et permet de défendre leur spécificité « afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union » (article III-122).

Le rôle des partenaires sociaux dans la « vie démocratique de l'Union » est pleinement reconnu (article I-48). Par la criminalisation du syndicalisme ?

Le club des privilégiés veut faire de l'Europe une forteresse pour se protéger du reste du monde.

Pour mieux assurer notre sécurité tout en garantissant nos libertés, le traité permettra d'apporter des réponses européennes à des menaces qui ignorent les frontières nationales.

Une meilleure coopération entre les services de justice et de police (article III-275 notamment) et un rapprochement des lois pénales (article III-271) permettront de mieux **lutter contre le terrorisme et le crime organisé**, qu'il s'agisse des trafics d'armes ou de drogue ou de la traite des êtres humains. Par la criminalisation de la misère ?

Contre l'immigration clandestine, une politique commune (articles III-265 à III-267) **renforcera les contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne**, tout en aidant plus efficacement les pays d'origine à se développer.

Par la criminalisation de l'immigration ?

capitaliste

Pour une Europe qui soit davantage un pôle de paix et de stabilité dans le monde, le traité donne les moyens d'une politique extérieure active pour défendre nos intérêts face aux autres grandes puissances, contribuer à la paix du monde et soutenir le développement des pays pauvres. Il jette les bases d'une coopération plus étroite en matière de défense.

avec la prédominance de l'OTAN et l'identité atlantiste

La Constitution organise l'Europe capitaliste comme un cartel d'anciennes puissances coloniales. Bonjour les pays pauvres !

L'Union européenne aura son ministre des Affaires étrangères (article I-28).

Les Etats membres se devront assistance mutuelle en cas d'attaque terroriste, de catastrophe (article I-43) ou d'agression armée (article I-41). Une Agence européenne de défense coordonnera les efforts d'équipement des armées nationales (article I-41). Un corps de volontaires européens d'aide humanitaire sera créé (article III-321).

Plus l'Europe avance, plus la France recule. Tous les chiffres le montrent depuis Maastricht.

Le socle d'un nouvel élan européen

pour le capitalisme occidental, cheval de Troie pour les intérêts américains.

Le traité proclame des principes et des droits que la France a souvent été parmi les premières nations à reconnaître. Chaque Française et chaque Français y retrouveront les valeurs auxquelles nous sommes depuis longtemps attachés. Le traité consacre aussi des objectifs que nous n'avons cessé de porter : les garanties sociales, le rôle reconnu aux services publics, la garantie de la diversité culturelle, l'exigence d'une meilleure protection de l'environnement, l'ambition d'une Europe puissance, pôle de paix et de stabilité pour l'ensemble du monde.

capitaliste

Au sein d'une Union réformée, **le traité nous permettra d'agir plus fortement encore**, en particulier grâce au renforcement de notre place au Conseil des ministres, qui **permettra à la France de peser davantage**, avec 12 % des voix contre 8 % aujourd'hui.

Il nous permettra de **continuer d'aller de l'avant** dans une Europe élargie, **en approfondissant notre coopération** avec ceux de nos partenaires qui partagent nos ambitions et nos attentes.

capitaliste

Notre pays a joué, depuis les origines, un rôle moteur dans la construction européenne, dont il est l'un des principaux fondateurs. Le traité établissant une Constitution pour l'Europe donne **un socle solide à notre engagement européen**.

capitaliste

En confortant les acquis de l'Europe, il lui permet **de poursuivre ses progrès** au bénéfice de chacun de ses peuples et de notre continent tout entier.

La France jouera d'autant mieux son rôle en Europe et dans le monde qu'elle sera libre, indépendante* affranchie du capitalisme et de la finance.

ultralibéral

capitaliste

Le traité établissant une Constitution pour l'Europe a été examiné par le Conseil constitutionnel. Il a fait l'objet de sa décision du 19 novembre 2004. La lecture qu'il en a faite montre que ce traité respecte les éléments inhérents à notre tradition constitutionnelle nationale, s'agissant notamment de la laïcité et de l'égalité des droits et des devoirs de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de sexe, de race ou de religion. C'est compte tenu de cette lecture que la Constitution française a été révisée par la loi constitutionnelle du 1er mars 2005 et que le Peuple français est appelé à se prononcer sur le traité par référendum.

Le mot laïcité n'est pas dans le texte de la Constitution.

avec une citoyenneté à deux vitesses

Article unique

Est autorisée la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe, dont le texte est annexé à la présente loi.

ultralibéral

capitaliste

Oui, il faut refaire et repenser l'Europe. Construire une Europe des peuples et des nations respectueuse des souverainetés nationales, forte des valeurs et des idéaux du siècle des Lumières avec une France porteuse des valeurs universelles et singulières de la Révolution de 1789.

Alors, c'est **OUI** ? Ou c'est **NON** ?

À chacun de se faire son opinion, sa conviction. Alors qu'en démocratie la loi fondamentale doit garantir la souveraineté des citoyens sur leur choix politique, ce projet, s'il était ratifié, imposerait à l'Europe un programme politique ultralibéral. Il faut dire NON à cette Constitution qui grave dans le marbre le dogme et les politiques libérales.

La question qui vous est posée

Voici le texte de la question à laquelle vous aurez à répondre par « OUI » ou par « NON » :

« Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité (ultralibéral) établissant une Constitution pour l'Europe (capitaliste) ? »

Ce texte peut encore être amendé pour le respect du pluralisme et la démocratie républicaine. Des parlementaires de gauche (PC, PS, MRC, Verts, Radicaux de Gauche) militants pour le NON ont déposé un recours au Conseil d'État contre le matraquage officiel pour le OUI organisé par le Gouvernement.
Dans son ordonnance du 13 mai le Conseil d'État a exigé des explications du Gouvernement.

Décidez en votre âme et conscience!
Ne laissez personne décider à votre place!

www.ville-venissieux.fr – www.andre-gerin-depute.net

Ville de Vénissieux – mai 2005 – PUBLIC IMPRIM® 69200 Vénissieux

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Nationale et de Maury Imprimeur - Mars 2005